

L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : un discours et une pratique qui s'opposent.

Écrit par E. Pouliot, M. C. Saint-Jacques

Réalisée par David Guilmette

Mise en forme par Justin Sirois-Marcil

Référence complète de l'étude

Pouliot, E. & Saint-Jacques, M. C. (2005). L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : un discours et une pratique qui s'opposent. *Enfances, Familles, Générations*, (3), 1-37. DOI : 10.7202/012540ar

Préliminaire et cadre théorique

De nos jours, l'expérience de la paternité se fait au sein d'une variété de situations relationnelles et de contextes familiaux. Depuis les années 1970, de nombreux auteurs soulignent que l'influence du mouvement féministe et l'évolution des politiques sociales ont modifié les rôles exclusifs que l'on attribuait autrefois aux pères en tant que géniteurs et pourvoyeurs (Ausloos, 1998; Dulac, 1998; Deslauriers, 2002a; Desrosiers, Juby & Le Bourdais, 1997; Quéniart, 2000; Saucier, 2001). Devant le caractère diversifié et multiforme de la paternité, bon nombre d'auteurs notent l'engagement progressif des pères auprès de leurs enfants ainsi que la reconnaissance des rôles qu'ils sont appelés à jouer auprès de ceux-ci (Deslauriers, 2002b; Dulac, 1994; 1998; Quéniart, 2000). Dans les écrits scientifiques, il est de plus en plus reconnu que l'implication des pères a une incidence positive sur la vie des enfants et que les rôles des pères et des mères doivent être perçus comme différenciés et complémentaires, chacun apportant une dimension spécifique au développement de leur enfant (Bergonnier-Dupuy, 1997; Labrell, 1997; Le Camus, 1995, 1997; Rogé, 1997; Van Egeren, 2001; Zaouche-Gaudron, 1997). Selon plusieurs recherches, l'engagement positif du père est aussi corrélé négativement avec les problèmes de comportement des jeunes et ce, tant pour les filles que pour les garçons (Amato & Gilbreth, 1999; Blankenhorn, 1995; Lamb, 1997). Dans un tel contexte, de plus en plus d'auteurs soulignent que l'engagement paternel doit être facilité par l'accès à des services sociaux adaptés aux besoins des pères (Levine, 1993; Palm & Palkowitz, 1988).

Bien que le rôle du père soit de plus en plus démystifié, plusieurs auteurs rappellent que les chercheurs et les cliniciens sont toutefois loin d'être tous convaincus de l'utilité de sa présence dans l'intervention (Dulac, 2001; Gaudet & Devault, 2001; Larose, 2001). Trop souvent, le père est perçu comme la source des problèmes et est alors qualifié d'absent, de démissionnaire, d'abuseur, de violent ou d'incompétent (Caron, 1993; Dubeau, Turcotte & Coutu, 1999; Dulac, 2001; Forget, 2001; Hawkins & Dollahite, 1997; Lacharité & Lachance, 1998; Martinat, Saint-Amour & Marcotte, 1995). Selon certaines études, ces qualificatifs dénotent une méconnaissance de la réalité des pères et peuvent expliquer les réticences des intervenants à solliciter leur présence et leur implication dans le processus d'intervention (Gaudet & Devault, 2001; Larose, 2001). Dans un contexte de protection de la jeunesse, d'autres défis peuvent expliquer la résistance des intervenants à intégrer les parents dans leurs interventions, notamment en raison du contexte d'autorité dans lequel la relation d'aide doit s'établir (Saint-Jacques, Lessard, Beaudoin & Drapeau, 2000). Pourtant, de plus en plus d'auteurs

reconnaissent que l'implication des pères dans le processus thérapeutique doit être soutenue et encouragée par les intervenants, cette implication étant reconnue comme un facteur qui augmente l'efficacité de l'intervention, tout en réduisant les probabilités d'abandon des autres membres de la famille avant que le processus thérapeutique ne soit complété (Bowman, 1993; Dulac, 2001; Levine, 1993; Parke, 1996). Dans le cadre de l'intervention en centre jeunesse, certaines études révèlent également que l'engagement paternel, que ce soit du père biologique ou du conjoint de la mère, peut constituer un facteur de protection contre l'abus et la négligence (Dubowitz, Black, Kerr, Starr & Harrington, 2000; Turcotte, Dubeau, Bolté & Paquette, 2001).

Étant donné les enjeux inhérents au contexte de la protection de la jeunesse, le présent article a pour but d'amorcer une réflexion sur la place et le rôle du père dans l'intervention et, plus particulièrement, dans les pratiques en centre jeunesse. Cette réflexion s'appuie sur les travaux de la table de réflexion clinique sur l'adolescence en difficulté du Centre jeunesse de Québec – Institut Universitaire (CJQ-IU), qui s'est penchée durant une année sur la question suivante : « Dans quelle mesure les intervenants impliquent les pères dans les pratiques en protection de la jeunesse ? ». [...]

Les pistes d'intervention afin d'impliquer le père auprès de son enfant : D'une part, les auteurs soulignent l'importance de développer des projets qui visent à reconnaître les compétences spécifiques des pères plutôt que de tenter d'en faire des « presque-mères » (Dubeau et al., 1999). Ainsi, partant du principe que les pères ne sont pas destinés à être des clones maternels, les auteurs insistent sur la place et la présence personnalisées que les pères doivent concrétiser auprès de leurs enfants et adolescents (Bergonnier-Dupuy, 1997; Labrell, 1997; Le Camus, 1995, 1997; Rogé, 1997; Van Egeren, 2001; Zaouche-Gaudron, 1997). Poursuivant un tel idéal, les interventions auprès des pères devraient donc laisser la mère materner et le père « paterner », en encourageant un meilleur partage des responsabilités parentales. Selon plusieurs auteurs, ce défi implique de faire un travail de sensibilisation auprès des mères afin de les convaincre du bénéfice de la présence du père dans l'éducation et le développement de leur enfant et, par le fait même, de favoriser une participation accrue des pères dans la vie familiale (Proulx & Minde, 1995; Turcotte et al., 2001; Simons, Whitbeck, Conger & Melby, 1990).

Étant donné que l'importance du père ne semble pas pleinement reconnue socialement, il importe aussi de travailler sur l'image négative du père en développant sa confiance en lui comme parent. Pour y parvenir, le rôle de parent doit être perçu comme un ensemble de qualités et de compétences, plutôt que des tâches devant être partagées. Selon plusieurs auteurs, cette façon de mettre l'accent sur les forces et les intérêts des hommes plutôt que sur leurs lacunes permet aux intervenants de les valoriser dans leurs actions et leurs efforts (Bolté, Devault, St-Denis & Gaudet, 2001; Dubeau et al., 1999; Dulac, 1998, 2001; Martinat et al., 1995; Tremblay & L'Heureux, 2002). La centration sur les forces des pères est importante puisqu'elle permet d'identifier plus spécifiquement les qualités paternelles qui s'avèrent positives dans l'éducation des enfants. Palm et Palkovitz (1988) mentionnent, entre autres, les qualités relatives à la discipline, l'indépendance, l'autonomie, le réalisme et le jeu. La mise en oeuvre de pratiques axées sur les forces nécessite évidemment une attitude d'écoute, de soutien et de non-jugement de la part de l'intervenant. Par conséquent, il est primordial que les intervenants transcendent leurs résistances personnelles et professionnelles et fassent des efforts afin d'éviter les jugements hâtifs et l'application de leur propre définition de ce qu'est ou devrait être un bon père.

Selon bon nombre d'auteurs, les hommes sont centrés sur le faire et l'agir et veulent donc sentir que la relation d'aide s'appuie sur des changements pratiques et concrets (Dulac, 1998; 2001; Fillion, 2001; Simoncelli, 1996; Tremblay, 1996; Tremblay & L'Heureux, 2002). Dans le même sens, Dulac (1998) affirme que l'apprentissage de la paternité se fait dans l'interaction avec l'enfant. Par conséquent, les programmes visant à favoriser l'engagement paternel ne doivent pas se limiter à la transmission d'informations ou à des exercices théoriques. Au contraire, les écrits sur la question affirment plutôt que les pères doivent être placés en situation réelle avec l'enfant, par le biais de jeux de rôle ou d'activités (Dulac, 1998). Pour ce faire, les auteurs jugent que certains réflexes devraient guider les pratiques, notamment le fait de solliciter directement le point de vue du père et de demander aux pères « ce qu'ils font » pour régler la situation-problème et non « comment ils se sentent » (Fillion, 2001; Simoncelli,

1996). Selon Dulac (1998), les groupes d'échange constituent une avenue intéressante, car ils permettent le partage d'expériences tout en offrant la possibilité à chaque participant de s'impliquer activement dans l'intervention.

Finalement, il importe aussi de se questionner sur les conséquences qui découlent du fait que l'intervention familiale au Québec est fortement féminisée. En effet, de plus en plus de recherches soulignent la difficulté du réseau d'aide formelle à répondre aux besoins des hommes en difficulté (Gaudet & Devault, 2001; Nantel & Gascon, 2002; Palm & Palkowitz, 1988). Certains réclament un cadre d'intervention spécifique aux pères en invoquant que le personnel féminin peut inhiber la participation des pères et favoriser une plus grande aisance des mères, les intervenantes ayant une plus grande facilité à comprendre la réalité féminine (Dulac, 2001). Dans un tel contexte, il convient de mettre en place des services s'adressant exclusivement aux pères plutôt que de tenter de les intégrer à des programmes qui s'adressent à des femmes. Pour ce faire, les auteurs rappellent que les pères et les mères expriment leur besoin d'aide différemment, les pères ayant tendance à consulter plus tardivement et pour des problèmes plus aigus (Dulac, 1998; 2002). Pour que les services soient accessibles, les interventions et les programmes doivent tenir compte des horaires de travail des pères et les accueillir dans des lieux qui reflètent la présence masculine, notamment en ce qui concerne les affiches et la publicité. Les données de certaines études québécoises suggèrent aussi de favoriser l'engagement paternel en privilégiant l'intervention de praticiens masculins dans ces dossiers et ce, surtout si ces derniers ont eux-mêmes fait un cheminement personnel en regard de la masculinité et de la paternité (Gaudet & Devault, 2001).

La spécificité de l'implication paternelle en contexte de protection de la jeunesse : Les études qui portent sur l'implication parentale en protection de la jeunesse insistent généralement sur les difficultés majeures vécues par cette clientèle, ainsi que sur le contexte d'autorité dans lequel la relation d'aide doit s'établir (Saint-Jacques et al., 2000). En effet, cette pratique implique de développer un lien de confiance avec des jeunes et des familles qui présentent des problèmes multiples et qui sont souvent en colère contre l'intervention de la protection de la jeunesse, qu'ils jugent intrusive (Glisson & Hemmelgarn, 1998). Plus spécifiquement, la recherche de Saint-Jacques, Cloutier, Pauzé, Simard, Gagné et Lessard (2001) indique que la clientèle des centres jeunesse se caractérise par une surreprésentation de familles monoparentales et recomposées, ainsi que par une forte présence maternelle au sein de ces familles. Portant sur 741 jeunes suivis en centres jeunesse, cette étude a en effet révélé que 73% d'entre eux ne vivent pas avec leurs deux parents d'origine au moment de leur admission, mais plutôt au sein d'une famille monoparentale (54%) ou recomposé (19%). De plus, cette recherche indique une forte présence maternelle dans les familles monoparentales (87%) et recomposées (76%). Dans un tel contexte, la présence du père s'actualise souvent de façon différente dans l'intervention en protection de la jeunesse, le rôle de ce dernier étant souvent modifié par de multiples transitions familiales. Étant donné que les hommes obtiennent rarement la garde exclusive de leurs enfants à la suite d'une rupture d'union, Desrosiers et al. (1997) soulignent que leur rôle de père peut couvrir un large éventail d'arrangements, allant de la garde occasionnelle à la garde partagée. Ces auteurs soulignent que les trajectoires parentales des hommes sont généralement tributaires de leur histoire conjugale et que ces derniers tiennent souvent le rôle de beaux-pères pour les enfants d'une conjointe.

L'étude de Lacharité et Lachance (1998) fait aussi une mise en garde concernant l'implication des pères dans l'intervention auprès des familles qui vivent des difficultés psychosociales en affirmant que les chercheurs et les intervenants se questionnent sur l'engagement paternel au sein de ces familles en utilisant des repères qui proviennent principalement de la classe moyenne. Dans cette étude portant sur 102 parents vivant avec un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire, les chercheurs notent qu'une proportion importante de parents qui vivent des difficultés jugent la participation du père en termes positifs, alors que les intervenants qui entrent en contact avec ces familles ont souvent l'impression que le père n'est pas suffisamment engagé auprès de son enfant. En ce sens, Lacharité et Lachance (1998) avancent que les pratiques d'implication paternelle peuvent constituer un élément supplémentaire de conflit dans la relation entre les intervenants et les familles en difficulté, au même titre que les différences de perception concernant l'éducation des enfants ou les habitudes de vie.

Bref, le contexte particulier de la protection de la jeunesse mérite que l'on s'intéresse aux situations rencontrées par les intervenants lorsqu'ils tentent d'impliquer les pères dans leurs dossiers. Dans cette perspective, cet article présente les résultats d'une étude exploratoire analysant du matériel quantitatif et qualitatif, menée auprès de 229 intervenants sociaux qui travaillent en centre jeunesse.

Méthodologie de l'étude

Description de la ou des méthodes utilisées

Méthodologie mixte. Les données ont été collectées, en janvier 2002, à l'aide d'un questionnaire auto-administré distribué aux intervenants du CJQ-IU par les responsables immédiats de chaque équipe de travail. Le questionnaire utilisé, qui porte sur la place des pères dans les pratiques et organismes, a été développé par Levine, Murphy et Wilson (1993) aux États-Unis et traduit et adapté par Allard, Deschênes et Lindsay (1999) au Québec. Il comporte 43 questions divisées en deux blocs. Le premier bloc couvre les sept thèmes suivants : (a) information aux parents, (b) environnement et accueil des parents, (c) visites à domicile, (d) rencontres individuelles et activités de groupe avec les parents, (e) rencontres individuelles et activités de groupe avec les pères, (f) événements et activités spéciales et (g) place du père au sein de mon organisme. Le choix de réponses est dichotomique (oui, non) et il est toujours possible de mentionner qu'une question ne s'applique pas à la situation du répondant. Une section vierge est également prévue à la suite de chaque thème afin de recueillir les commentaires des participants. Le deuxième bloc porte sur les caractéristiques des intervenants et permet de dresser un profil des répondants en ce qui concerne le sexe, l'âge, le statut d'emploi, le nombre d'années d'expérience ainsi que le secteur d'activité.

Échantillon(s) et période(s) de collecte des données

Les participants : La population à l'étude est composée d'intervenants sociaux oeuvrant en protection de la jeunesse au CJQ-IU. Au total, 229 intervenants ont participé à cette étude. Le taux de réponse est évalué à environ 34%. Ce pourcentage est affecté à la baisse par les employés qui ne détiennent pas de poste permanent au sein de l'établissement, ces derniers ayant répondu au questionnaire dans une plus faible proportion. Les intervenants qui ont retourné le questionnaire sont majoritairement des femmes (68,0%), ils sont âgés entre 36 et 55 ans (66,0%) et 72,9% d'entre eux occupent un emploi à temps plein. Les trois secteurs d'activité où l'on retrouve le plus de répondants sont, dans l'ordre : l'application des mesures (n = 83), la réadaptation interne (n = 69) et la réadaptation externe (n = 38). Finalement, le profil des répondants indique qu'ils comptent en moyenne 13,5 années d'ancienneté auprès de la clientèle en protection de la jeunesse et environ 15 années d'expérience professionnelle dans les services sociaux. Dans une large mesure, le profil des répondants est semblable à celui des intervenants de l'ensemble du CJQ-IU en ce qui concerne le sexe, la catégorie d'âge ainsi que le secteur d'activité.

Principaux résultats

Discussion

Depuis quelques années, les chercheurs et les praticiens de plusieurs disciplines mettent l'accent sur l'importance de la présence du père dans la vie de son enfant. Pourtant, la présente recherche indique que les intervenants qui travaillent en centre jeunesse rencontrent certaines difficultés quand il s'agit d'impliquer les pères dans leurs interventions. Lorsque le père est déjà présent et impliqué dans la vie de l'enfant, les intervenants s'accordent généralement pour dire qu'ils s'adressent autant au père qu'à la mère lors de l'accueil et des visites à domicile. De façon générale, les intervenants affirment également que l'information écrite s'adresse autant au père qu'à la mère et que les locaux du centre jeunesse sont aussi invitants pour les pères que pour les mères. Par contre, malgré leurs efforts pour impliquer les pères dans leurs interventions, les praticiens affirment qu'ils ont de la difficulté à organiser des rencontres lorsque les deux parents sont disponibles et qu'ils n'entrent pas toujours directement en contact avec le père de l'enfant lorsqu'ils ont de l'information à lui transmettre.

Dans le quotidien des interventions, la présente recherche indique aussi que le père est souvent absent et qu'il existe une difficulté réelle à l'impliquer dans une démarche d'intervention familiale. Certains intervenants affirment même qu'il peut être nuisible d'impliquer le père dans certaines situations particulières, notamment dans les cas d'inceste paternel ou de déchéance parentale. De nombreux écrits sur l'intervention auprès des pères signalent la difficulté à les recruter et à les impliquer au sein des programmes d'intervention (Dulac, 1998; Gaudet & Devault, 2001). Dans l'étude de Saint-Jacques et al. (2001) sur l'implication des parents en protection de la jeunesse, les intervenants mentionnent toutefois qu'il est très rare que l'implication d'un parent soit nuisible et que les situations invoquées dans la présente étude sont exceptionnelles. Ces constats soulèvent de nombreuses questions en ce qui concerne l'efficacité des interventions réalisées auprès des pères : « Les stratégies utilisées pour impliquer les pères dans l'intervention sont-elles adéquates ? », « Doit-on intervenir avec les pères de la même façon qu'avec les mères ou, au contraire, privilégier une approche différente pour les impliquer auprès de leur enfant ? », « Est-ce qu'une vision plus positive des pères pourrait permettre une plus grande implication de ceux-ci ? » et « Est-ce que les critères utilisés par les intervenants pour mesurer l'engagement paternel sont adaptés aux réalités parentales des familles en difficulté ? »

Dans le cadre de la présente étude, les intervenants interrogés expliquent la difficulté à impliquer les pères en soulignant que, le plus souvent, la mère est la responsable légale de l'enfant. Bien que ce titre ne lui donne pas tous les droits, le discours des intervenants semble indiquer qu'ils reconnaissent implicitement une certaine forme de supériorité de la mère dans son rôle de parent. Pourtant, l'article 605 du Code civil du Québec stipule clairement qu'un parent qui perd son droit de garde conserve tout de même les autres attributs de l'autorité parentale, soit les pouvoirs de surveillance et d'éducation à l'égard de son enfant. Est-ce que ces pouvoirs de surveillance et d'éducation incluent le droit, pour le père non gardien, d'être informé du dossier de son enfant suivi en protection de la jeunesse ? En droit québécois, cette question n'est pas clairement tranchée. Certains textes de doctrine et décisions de nos tribunaux favorisent toutefois le rééquilibrage des rôles des parents gardiens et non gardiens. Cette tendance est d'ailleurs appuyée par les recommandations du Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants (1998) qui favorise fortement l'implication des deux parents auprès de leurs enfants. Malgré cette tendance du droit québécois, les commentaires recueillis chez les intervenants [...] amènent à constater que la volonté officielle d'aller chercher le père et les mesures qui en découlent sont généralement perçues comme une formalité contraignante ou un surcroît de travail. Dans un tel contexte, il peut être difficile de rejoindre les pères et de faire en sorte qu'ils se sentent concernés par la démarche d'intervention.

Il semble donc exister une certaine rupture entre le discours et la pratique des intervenants concernant la place qu'ils accordent aux pères dans leurs interventions. En effet, les résultats démontrent que la plupart d'entre eux se disent ouverts à la présence des pères dans leurs interventions, bien qu'ils n'offrent pas des activités qui répondent spécifiquement à leurs besoins, tant sur le plan de la forme, du contenu que des horaires. Pourtant, les auteurs qui se sont intéressés à la question de l'engagement paternel insistent généralement sur l'importance de développer des projets axés sur la complémentarité parentale visant à reconnaître les compétences spécifiques des pères (Bergonnier-Dupuy, 1997; Dubeau et al., 1999; Labrell, 1997; Le Camus, 1995, 1997; Rogé, 1997; Van Egeren, 2001; Zaouche-Gaudron, 1997). Selon plusieurs auteurs, cette reconnaissance doit d'abord commencer par une meilleure connaissance des forces et des ressources des pères. Les résultats de la présente étude soulèvent donc certaines questions qui rappellent l'importance de miser sur les forces, les besoins et les intérêts des pères dans les interventions réalisées auprès de ceux-ci. Dans le même sens, les propos des intervenants invitent à poser les questions de fond suivantes : « Est-ce que les intervenants souhaitent une présence différente ou une plus grande présence des pères ? » et « Est-ce que l'on croit que l'implication des pères peut apporter une contribution significative à l'intervention et à la résolution des difficultés vécues par l'enfant ? ».

En outre, plusieurs intervenants interrogés sont récalcitrants à cibler plus particulièrement les pères dans leurs interventions et invoquent qu'ils souhaitent offrir des services « pour toute la famille sans distinction par rapport au sexe », tout en évitant de « dédoubler les services ». De façon générale, les intervenants offrent des activités qui s'adressent aux familles mais qui, dans les faits, répondent

peut-être davantage aux besoins des mères. Les écrits sur la question de la présence des pères dans l'intervention proposent certains motifs pouvant expliquer la réticence des intervenants à cibler les pères de façon plus spécifique dans leurs interventions. D'abord, comme les intervenants ont développé une expertise afin d'intervenir auprès des clientèles féminines, les recherches rappellent qu'ils se sentent souvent moins outillés pour répondre aux besoins des pères et sont parfois plus ambivalents par rapport au rôle et à l'importance de leur présence auprès de leurs enfants (Gaudet & Devault, 2001; Palm & Palkowitz, 1988). Ils peuvent alors avoir tendance à ne pas entrer directement en contact avec le père, plaçant ainsi la mère dans un rôle de « médiatrice de l'accès de l'enfant » (Dulac, 2001). Selon Dulac (1998), certaines mères peuvent aussi être tentées de faire obstacle à l'implication des pères si elles demeurent convaincues que l'enfant relève de leur domaine de compétence. De plus, comme les mères vivent souvent dans des contextes de vie précaires, certains intervenants peuvent craindre que le fait d'offrir des services aux pères diminue les ressources destinées aux mères (Dulac, 2001; Gaudet & Devault, 2001). Gaudet et Devault (2001) soulignent que le paradoxe entre le discours et la pratique des intervenants familiaux peut aussi illustrer le fait que la sensibilisation de masse à l'importance du rôle des pères change, dans une certaine mesure, les discours et les représentations, bien que son incidence sur le plan de la pratique reste limitée. Comme nous évoluons dans un contexte social où il serait plutôt mal vu de ne pas reconnaître l'importance que les pères ont dans la vie de leurs enfants, ces auteurs soulignent que l'ouverture apparente des intervenants pourrait être influencée par la désirabilité sociale. Bref, ces pistes de recherche seraient intéressantes à approfondir afin de mieux comprendre les réticences des intervenants à offrir des activités spéciales pour les pères et à évaluer leurs interventions auprès de ceux-ci. Finalement, les propos des intervenants révèlent certaines contradictions organisationnelles concernant l'implication des pères dans l'intervention. D'une part, la plupart des intervenants affirment que leur établissement les incite à impliquer les pères dans leurs interventions. Toutefois, les intervenants interrogés ne se sentent pas concrètement soutenus afin d'y parvenir. En effet, ces derniers affirment majoritairement que leur organisme ne donne pas de priorité aux pères et n'utilise pas une approche différente afin de les rejoindre. De plus, les intervenants affirment qu'ils reçoivent peu de soutien de la part de leur milieu de travail afin d'impliquer les pères dans leurs interventions. Bref, des efforts semblent nécessaires afin de sensibiliser les intervenants et les décideurs à l'importance du père dans l'intervention en centre jeunesse.

Besoins identifiés

De plus en plus d'auteurs s'entendent pour dire qu'il est temps de rejoindre les pères, de les soutenir et d'amener la société à reconnaître les bénéfices de l'engagement paternel. Un tel défi implique des changements importants dans nos représentations sociales de la paternité et, bien entendu, dans nos façons d'intervenir auprès des pères. Pour ce faire, il importe de nous interroger sur les moyens dont nous disposons afin de tenir compte des besoins des pères dans nos méthodes d'intervention. En ce sens, la présente recherche rappelle que l'intervention auprès des pères est une pratique récente qui ne s'est pas imposée comme une nécessité dans l'esprit de tous les intervenants. En centre jeunesse, les intervenants disent rencontrer certaines difficultés dans l'organisation des activités destinées aux pères et ont du mal à rejoindre les pères et à les mobiliser pour les faire participer au processus d'intervention. Ils affirment également manquer de temps et d'argent pour s'investir comme ils le voudraient auprès de cette clientèle. Plus spécifiquement, la présente recherche indique qu'il existe une certaine rupture entre, d'une part, l'ouverture apparente des intervenants à intégrer les pères dans leurs pratiques et, d'autre part, les actions qui sont concrètement mises de l'avant afin d'y parvenir. Afin d'encourager les pères à s'impliquer, certains facteurs organisationnels doivent être considérés comme pouvant nuire ou favoriser l'engagement des pères, tels que l'ouverture des décideurs et du milieu de travail ainsi que les questions relatives au financement. Dans le but d'encourager les pratiques novatrices auprès des pères, les praticiens devraient être incités à évaluer l'efficacité de leurs interventions auprès de ceux-ci et bénéficier du soutien de leur organisation afin d'éviter que l'implication des pères leur occasionne un surcroît de travail.

Au-delà du soutien organisationnel, il semble également nécessaire que les intervenants et les organisations s'interrogent sur l'impact que peut avoir la présence de personnel majoritairement de

sexe féminin sur l'implication des pères dans un contexte de protection de la jeunesse. Alors que 68% des répondants de la présente étude sont de sexe féminin, les résultats révèlent que les intervenants invoquent essentiellement des raisons qui leur sont extérieures afin d'expliquer la faible implication des pères dans le processus d'intervention. Afin d'encourager l'engagement paternel, il semble donc nécessaire de sensibiliser les intervenants à l'importance de la place du père au sein de la famille et dans l'intervention, tout en insistant sur les conséquences associées à la féminisation des pratiques et du rôle de parent. Finalement, comme la centration sur la mère constitue une tendance que l'on retrouve aussi bien dans la recherche que dans l'intervention en protection de la jeunesse, d'autres études sont nécessaires afin de mieux comprendre les facteurs qui incitent les pères à s'impliquer dans l'intervention et pour évaluer les pratiques novatrices mises de l'avant en vue de favoriser l'engagement paternel.

Population cible

Pères québécois et intervenants sociaux œuvrant en protection de la jeunesse.

Objectifs et hypothèses

Cette recherche a pour but d'amorcer une réflexion sur la place et le rôle du père dans l'intervention, en décrivant les pratiques en protection de la jeunesse. Elle a été réalisée dans le cadre des activités de la table de réflexion clinique portant sur l'adolescence en difficulté du CJQ-IU.

Mots-clés Aucun mot clé n'a été associé à cette fiche

Juillet, 2014